

# AVENIR ACTIONS EUROPE

Dynamisez votre épargne en investissant sur des actions de grandes entreprises européennes

## Un univers d'investissement large centré sur les actions des sociétés européennes

Le fonds sera investi entre 90% et 100% maximum en actions et/ou en parts et/ou actions d'OPCVM<sup>(1)</sup>/FIA<sup>(2)</sup> actions. La part investie en OPCVM<sup>(1)</sup>/FIA<sup>(2)</sup> actions représentera au minimum 75% de l'actif net du FCPE. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone euro et hors zone euro).

Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers. L'actif du FCPE sera investi dans des devises de l'union européenne hors zone euro. Le FCPE est soumis à un risque de change maximum de 75% de son actif net. Le solde, jusqu'à 10% maximum, sera investi en parts et/ou actions OPCVM<sup>(1)</sup>/FIA<sup>(2)</sup> monétaires.

## Bénéficiez d'une sélection rigoureuse des titres

La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes :

- 1. une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales des différents experts de Natixis Investment Managers**
- 2. une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, selon l'analyse du gérant**
- 3. un choix d'actions et d'obligations privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant**

La sélection des titres en portefeuille est réalisée d'une part avec un fonds à dominante indicielle et à faible tracking error, et d'autre part par le choix de gestions à plus fortes convictions et des ETF\* centrés sur des pays et secteurs spécifiques.

Cette sélection des fonds sera dynamique en fonction des biais de styles (value, growth, petites et moyennes capitalisations boursières ...) et des tendances de marchés.

La sélection prend en compte la liquidité des fonds, leurs comportements et leurs historiques de performances. La sélection des titres en portefeuille s'appuie notamment sur la très large gamme de fonds disponibles au sein des sociétés de gestion appartenant à Natixis Investment Managers.

## Un pilotage permanent du couple rendement / risque

Le risque fait l'objet d'un suivi rigoureux à chaque étape de la construction du portefeuille. Chaque ligne fait ainsi l'objet d'une évaluation systématique de sa contribution au risque global du portefeuille. Ce pilotage rigoureux du couple rendement / risque a pour but **de rechercher les performances les plus régulières possibles dans le temps.**

## LES POINTS CLÉS

- Une sélection de valeurs validée par une analyse macroéconomique et les recommandations d'une équipe de gérants / analystes spécialisés par secteurs
- Un encadrement rigoureux du risque à chaque étape du processus d'investissement
- Des rencontres régulières avec les gérants des fonds en portefeuille

## FOCUS

### L'approche bottom-up (du bas vers le haut) :

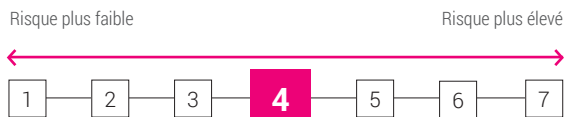
Également appelé stock picking, ce mode de sélection de sociétés privilégie tout d'abord les caractéristiques propres à chaque société et non celles du secteur ou du pays dans lesquels elle intervient.

### L'approche top-down (du haut vers le bas) :

Approche privilégiant le scénario macroéconomique, duquel découle la répartition globale du fonds entre les différentes possibilités de placement (zones géographiques, puis secteurs), puis, dans chaque catégorie, la sélection des entreprises les plus attractives.

**Avenir Actions Europe utilise tout d'abord une approche bottom-up pour sélectionner les titres les plus attractifs et procède ensuite à une validation de cette sélection grâce une approche top-down.**

## PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Le fonds est principalement exposé au risque de **perte en capital**, au risque actions, au risque de taux, risque sur les petites et les moyennes capitalisations, risque de contrepartie, risque de change, risque de durabilité.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Actions Europe
Univers d'investissement	Actions internationales
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Actions internationales
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	3 novembre 1998
Devise	Euro
Indicateur de référence	100% Stoxx Europe 600 (dividendes nets réinvestis)
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15,24 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans <sup>(1)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

• **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*  
\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé

• **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)

• **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Applestore

• **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

## Commissions et frais

### • Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise :

- souscription à l'entrée : au plus égale à 5 % du montant du versement
- rachat à la sortie : néant

### • Commissions indirectes, à la charge du fonds :

- souscription : néant
- rachat : néant

### • Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds :

0.85% TTC maximum l'an de l'actif net du compartiment sur la part I, 1.35% sur la part A1, 1.56% sur la part A2

### • Frais de gestion indirects, à la charge du fonds :

2,10 % TTC maximum l'an de l'actif net de l'OPCVM / du FIA<sup>(2)</sup> sous-jacent

(2) Fonds d'Investissement Alternatif.

## POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels.

Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Documents d'Informations Clés (DIC)

du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international>.

Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.